



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 21 janvier 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et à Madame la ministre de la Digitalisation.

Récemment, la CNS a mis en garde contre la circulation de faux certificats médicaux accessibles sur certaines plateformes en ligne, délivrés sans consultation personnelle avec un médecin ou émis par des praticiens inconnus. La CNS refuse systématiquement ces certificats, entraînant le non-versement des indemnités pour les assurés concernés. De plus, les employeurs sont informés de ces refus, et les assurés s'exposent à des amendes ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Mesdames les Ministres :

1. Quels moyens la CNS et le gouvernement mettent-ils en œuvre pour détecter et lutter contre l'utilisation de certificats médicaux frauduleux ? Existe-t-il des statistiques concernant le nombre de faux certificats d'incapacité de travail détectés par la CNS au cours des cinq dernières années, et quelle est l'évolution de ces cas sur cette période ?
2. Existe-t-il une base de données ou un mécanisme permettant d'authentifier les médecins émetteurs de certificats médicaux afin de prévenir ces fraudes ?
3. Quelles sont les sanctions concrètes applicables en cas d'utilisation de tels certificats frauduleux, et combien de cas ont été sanctionnés jusqu'à présent ?
4. Le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale a-t-il contacté les autorités judiciaires pour enquêter sur l'origine de cette fraude ? Une collaboration avec d'autres pays de l'Union européenne est-elle envisagée ou en cours pour identifier les responsables et bloquer l'accès aux plateformes numériques offrant ces services frauduleux ?
5. Les ministères de la Santé et de la Digitalisation envisagent-ils de développer, en collaboration avec le CTIE, une solution numérique intégrant un système de QR code unique, similaire à celui utilisé pour les certificats de résidence ou les extraits de casier judiciaire, afin de garantir l'authenticité des certificats médicaux ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Ben Polidori
Député

Georges Engel
Député